

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-1507

présenté par

M. William, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaing,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. Wulfranc

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	45 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	45 000
TOTAUX	45 000	45 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En Martinique, les jeunes de 15 à 29 ans sont les premiers touchés par le chômage de masse (36 %). Il s'agit plus particulièrement des jeunes sortis précocement du circuit scolaire. Le SMA est pour eux une voie de réinsertion qui a fait ses preuves. Il en va de même pour les autres territoires ultramarins.

Or, le budget Outre-mer fait état de l'absence d'apprentis au sein du SMA pour 2023. L'année 2023 ne saurait être une année "blanche" pour l'apprentissage au sein des RSMA de Martinique, Guadeloupe, Guyane, de la Réunion, de Mayotte, Polynésie et Nouvelle-Calédonie.

A ce titre, il est proposé de budgétiser une somme de 45.000 € destinée à permettre cet accueil des apprentis dès 2023, au sein de l'état-major d'une part, puis dans les domaines de la communication, de la formation à la conduite, de la mécanique ou du secrétariat.

Cet amendement a pour objet d'abonder les crédits consacrés à l'accompagnement professionnel des jeunes ultramarins via le SMA à hauteur de 45.000 €. Les mouvements de crédits suivants sont proposés : une augmentation de 45.000 € de crédit de l'action 02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle du programme 138 « Emploi Outre-mer » et une diminution des crédits de l'action 08 « Fonds exceptionnel d'investissement » du programme 123 « Condition de vie Outre-mer ».